

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VOUGY DU 25 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-sept heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 10 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Quorum atteint

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie	x	
BOUACHRAOUI Saïda	x	
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel	x	
AVOGADRO Noël	x	

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024
3. Approbation du compte de gestion - exercice 2024
4. Approbation du compte administratif – exercice 2024
5. Affectation du résultat – exercice 2024
6. Vote des subventions – exercice 2025
7. Vote du Budget Primitif - exercice 2025
8. Aide financière
9. Questions diverses

1. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nathalie PEPIN est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2024

N° CCASD2025_01

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) réuni en date du 28 mars 2024 ;

Monsieur le président propose aux membres du C.C.A.S. l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024, dont chaque membre a été destinataire.

PROCÈS-VERBAL – C.C.A.S. – SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2025

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2024

N° CCASD2025_02

Présentation faite du budget primitif de l'exercice 2024 et des éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définis des créances à recouvrer, des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Constatant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé de l'exercice 2024 par le Trésorier Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

N° CCASD2025_03

Monsieur le président présente le résultat du compte administratif 2024 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	29 868,32 €	37 457,75 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	7 589,43€		0 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du président lors du vote du compte administratif, Monsieur le président sort de la salle pour le vote du compte administratif 2024 et Monsieur COLLET Jean-Michel se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024 ;
- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant de l'exercice 2024.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2024

N° CCASD2025_04

Monsieur le Président présente le résultat de clôture de l'exercice 2024 comme suit :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- €		- €	- €
Fonctionnement	7 416,52 €	- €	172,91 €	7 589,43 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 7 589,43 €, il convient d'affecter cette somme :

- 7 589,43 € au compte 002 (recette de fonctionnement) au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2024 comme suit :

affectation de 7 589,43 € € au compte 002 (recette de fonctionnement – excédent de fonctionnement reporté).

6. VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2025

N° CCASD2025_05

Monsieur le président expose aux membres du C.C.A.S. les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2025 :

Associations	Subventions versées 2024	Propositions 2025
Associations à vocation sociale		
ADMR	1 600,00 €	1 600,00 €
AFSEP	100,00 €	100,00 €
ALMA 74	200,00 €	200,00 €
APRETO	200,00 €	200,00 €
LOCOMOTIVE	200,00 €	200,00 €
ALLER PLUS HAUT	200,00 €	50,00 €
France ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €
HANDI SPORT BONNEVILLE	200,00 €	200,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR 74	200,00 €	200,00 €
ARVE REFUGIES	150,00 €	- €
AFM TELETHON	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €	- €
ESPACE FEMMES	200,00 €	200,00 €
AFTC Haute-Savoie	100,00 €	100,00 €
La Ligue contre le Cancer	200,00 €	- €
Association L'École à l'Hôpital	200,00 €	200,00 €
GIS France	100,00 €	100,00 €
SEPAS Impossible	100,00 €	100,00 €
Club de l'Amitié de Marnaz	200,00 €	200,00 €
Association d'accueil des familles de détenus à Bonneville	- €	300,00 €
Coup de pouce – Bonneville	- €	400,00 €
TOTAL	4 750,00 €	4 750,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de l'exercice 2025 telles que proposées et présentées dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 4 750,00 € ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2025.

Le Président souhaite apporter quelques précisions au sujet des demandes non reçues :

- Les associations « ARVE REFUGIES » « LE SECOURS POPULAIRE Français » et « LA LIGUE CONTRE LE CANCER » feront l'objet d'une décision des membres du CCAS, lors d'une prochaine réunion. C'est pour cette raison qu'il est prévu au budget primitif 2025 la somme de 5250 € au compte 65748 subventions aux associations.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF - CCAS 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire et président du CCAS, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Le budget 2025, voté le 25 février 2025 par les membres du CCAS, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux.

Au cours de cet exercice, comme les années précédentes, seule la **section de fonctionnement** sera alimentée et utilisée.

Pour 2025, le budget primitif du CCAS s'équilibre à 35 000,00 € comme suit :

Recettes de fonctionnement :

Le budget CCAS est un budget autonome rattaché à la commune. Il s'équilibre par le biais d'une « subvention de fonctionnement » prélevée sur le budget principal communal, s'élevant à 23 318,80 € pour 2025.

Les autres recettes sont :

- Le report de fonctionnement de l'année 2024 (compte 002)
- Les encaisses prévues pour le portage des repas à domicile (compte 7066) et autres produits de gestion

EXPLOITATION - RECETTES		Voté 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Compte	Libellé			
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 416,52	7 416,52	7 589,43
002	Résultat de Fonctionnement reporté	7 416,52	7 416,52	7 589,43
70	Produits des services	2 200,00	2 627,75	2 000,00
7066	Redevances des services à caractère social	2 200,00	2 627,75	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 883,48	27 413,48	25 410,57
756	Libéralités reçues	1 200,00	2 730,00	2 000,00
757341	Subvention de la commune de rattachement	24 573,24	24 573,24	23 318,80
75888	Autres produits divers	110,24	110,24	91,77
TOTAUX		35 500,00	37 457,75	35 000,00

Dépenses de fonctionnement :

Les sources principales de dépenses sont celles liées à la prise en charge du repas qui sera organisé pour les aînés (compte 6234) et des colis qui leur seront offerts comme chaque année (compte 6238). L'inflation constante justifie l'augmentation des prévisions budgétaires sur ces lignes.

A cela vient s'ajouter l'achat des repas livrés à domicile (compte 6042).

Dans ce budget, il est également prévu le versement de subventions (votées en parallèle selon la liste annexée) aux associations et organismes à vocation sociale (compte 65748).

Enfin, des sommes sont allouées au secours éventuel qui pourrait être apporté aux familles dans le besoin (comptes 65133 et 65134).

EXPLOITATION - DEPENSES		Voté 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Compte	Libellé			
11	Charges à caractère général	28 500,00	24 747,32	27 750,00
60623	Alimentation	500,00	-	250,00
6042	Achats de prestations de services	3 000,00	2 654,14	3 000,00
6234	Réceptions	12 500,00	10 455,11	12 000,00
6238	Relations publiques - divers	12 500,00	11 638,07	12 500,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	5 121,00	7 250,00
65133	Secours d'urgence	1 000,00		1 000,00
65134	Aides	1 000,00	371,00	1 000,00
65748	Subventions aux associations	5 000,00	4 750,00	5 250,00
TOTAUX		35 500,00	29 868,32	35 000,00

N° CCASD2024_06

Monsieur le président donne lecture du projet de budget primitif de l'exercice 2025 présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Budget 2025
Chapitre	Libellé	
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 589,43 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	2 000,00 €
75	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion	25 410,57 €
TOTAL		35 000,00 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		Budget 2025
Chapitre	Libellé	
11	Charges à caractère général	27 750,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 250,00 €
TOTAL		35 000,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté tel que présenté et exposé ci-dessus.

8. AIDE FINANCIÈRE

N° CCASD2025_07

Monsieur le président donne lecture d'une demande d'aide financière de l'assistante sociale de la Direction territoriale Arve Faucigny Mont-Blanc concernant une famille monoparentale en difficulté pour le règlement de factures d'eau d'un montant demandé de 466,47 €.

Concernant cette famille monoparentale, il propose à l'assemblée de donner son accord quant à cette demande d'aide financière exceptionnelle.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition du président, soit une aide financière exceptionnelle d'un montant de 466,47 € pour le règlement de factures d'eau à la Régie des Eaux Faucigny Glières (REFG).
- **DEMANDE** au président de régler cette somme de 466,67 € directement à la Régie des Eaux Faucigny Glières (REFG).

9. QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir une réunion courant juin 2025 pour convention entre le Préfet de la Haute-Savoie et le CCAS pour la transmission électronique des actes au Représentant de l'État et éventuellement le vote d'autres demandes de subventions non reçues à ce jour.
- Distribution des colis des anciens avec les élus dans la semaine du 19 au 25 mai 2025 (plutôt en fin de semaine, sachant que la fête des mères est le dimanche 25 mai)

COMPTABILITÉ ANNEXES (CG-CA-BP)

BUDGET CCAS 2025				
RESULTAT 2024				
	Résultat clôture précédent	Affectation	Résultat exercice en cours	Résultat de clôture (final)
	2023	inv	2024	2024
Investissement				
Fonctionnement	7 416,52		172,91	7 589,43
	7 416,52			7 589,43
AFFECTATION DU RESULTAT 2024				
Investissement	0,00	affectation au	c/002 (DI)	0,00
Fonctionnement	7 589,43	affectation au	c/1068 (RI)	0,00
			c/002 (RF)	7 589,43

Commune de Vougy BUDGET CCAS 2025				
				Proposition nouvelle
EXPLOITATION - DEPENSES	Voté 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Commentaires
<i>Compte</i> <i>Légit</i>				
11 Charges à caractère général	28 500,00	24 747,32	27 750,00	
60623 Alimentation	500,00	-	250,00	
6042 Achats de prestations de services	3 000,00	2 634,14	3 000,00	Achat des repas en portage
6234 Réceptions	12 500,00	10 455,11	12 000,00	Repas des aînés
6238 Relations publiques - divers	12 500,00	11 638,07	12 500,00	Coûts des aînés
65 Autres charges de gestion courante	7 000,00	5 121,00	7 250,00	
65133 Secours d'urgence	1 000,00		1 000,00	
65134 Aides	1 000,00	371,00	1 000,00	
65748 Subventions aux associations	5 000,00	4 750,00	5 250,00	Voir liste annexe
TOTAUX	35 500,00	29 868,32	35 000,00	
EXPLOITATION - RECETTES	Voté 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Commentaires
<i>Compte</i> <i>Légit</i>				
002 Resultat de fonctionnement reporté	7 416,52	7 416,52	7 589,43	
002 Resultat de Fonctionnement reporté	7 416,52	7 416,52	7 589,43	
70 Produits des services	2 200,00	2 627,75	2 000,00	
7066 Redevances des services à caractère social	2 200,00	2 627,75	2 000,00	Rbst repas à domicile
75 Autres produits de gestion courante	25 883,48	27 413,48	25 410,57	
756 Libéralités reçues	1 200,00	2 730,00	2 000,00	Donc (gens du voyage ou autre)
757341 Subvention de la commune de rattachement	24 573,24	24 573,24	23 318,80	Versement du budget principal
75888 Autres produits divers	110,24	110,24	91,77	Rbst tickets restos non consommés
77 Produits spécifiques				
773 Mandats annulés exercice antérieur	-			
TOTAUX	35 500,00	37 457,75	35 000,00	

Séance levée à 18h00.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité par les membres présents le 19 juin 2025.

La secrétaire,



Nathalie PEPIN

Le Président,



Yves MASSAROTTE